
DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES



NOTE DE SERVICE N° 11 - / DGD/DU 15 JAN 2014

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble des services que la liste des formations professionnelles proposées par le Ministère Français du Budget des Comptes Publics et de la réforme de l'Etat (DGFIP et DGDDI) est disponible à la Direction de la Formation et de la Documentation (DFD).

Les conditions de candidatures peuvent être consultées au secrétariat du dit service.

Le Directeur Général des Douanes



Col. Major Issa COULIBALY